

---

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Honneur-Fraternité-Justice**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES  
AGRICOLES**

**DAON N°05/CPMP/MA/DDFA/MA/ 2024**

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au PPM, paru dans le site de l'ARMP.
2. **La Direction du Développement des Filières Agricole (DDFA)** a obtenu dans le cadre de son budget 2024 des fonds afin de financer son plan d'action et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la fourniture de 7 500 Kilogrammes de semences maraichère ordinaire.

**Ces produits seront fournis selon le tableau de répartition dans un délai ne dépassant pas 120 jours.**

**3. La Direction du Développement des Filières Agricole (DDFA)** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour Marché relatif à la fourniture de 7 500 Kilogrammes de semences maraichère ordinaire conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques du présent marché.

**4.** La passation du présent Marché de fourniture sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés publics mauritanien.

**5.** Les soumissionnaires peuvent prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante : Service des marchés du Ministère de l'Agriculture Nouakchott Mauritanie, Tél : 45 25 74 75, 45 21 23 30, Direction du Développement des Filières Agricole (DDFA), **Tél : 43 06 12 60**

**6.** Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres contre un paiement non remboursable d'un montant de Trois Mille (3.000 MRU) au Trésor Public. Le document d'Appel d'offres sera déchargé au niveau du Service des marchés du Ministère de l'Agriculture- Nouakchott Mauritanie ou à la Direction du Développement des Filières Agricole (DDFA)- Nouakchott – Tevragh zeina – F Nord.

**7.** Les exigences en matière de qualifications des candidats sont :

**Capacité Financière**

- Avoir réalisé un chiffre d'Affaires Annuel moyen, pour les trois dernières années, au moins égal 25 000 000 MRU.
- Le candidat doit avoir une capacité d'autofinancement au moins au montant de : 10 000 000 MRU.

### **Capacité technique :**

Le candidat doit avoir réalisé un marché similaire en nature (semences maraichères) et en volume au cours des trois (3) dernières années. Ce marché doit être attesté par une administration publique ou parapublique avec la fourniture obligatoire :

- de la page de garde et de signature
- du PV de réception ou à défaut l'attestation de bonne exécution.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de : Trois cent cinquante Mille Ouguiya (350 000 MRU). Le montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie devra demeurer valide pendant une durée de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Les offres doivent être remises au plus tard le **06/03 /2024 à 12 H00 TU** à l'adresse suivante : Commission de Passation des Marchés Publics du MA (CPMP/MA) Avenue Mokhtar OULD DADDAH, immeuble MOUNA, 2<sup>ème</sup> étage, Nouakchott-Mauritanie (Offres pour la fourniture de 7 500 kg de semences maraichères ordinaires, pli à n'a pas ouvrir qu'en séance public).

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **06/03 /2024 à 12 H00 TU** à l'adresse ci-dessus.

11. Les offres doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC)

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite de dépôt.

13. Les avis et décisions portant sur ce DAO sont à consulter sur le site de l'ARMP.

**Le Secrétaire Général du MA**

**Ahmed Salem Ould EL ARBI**